

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 novembre 2016 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Sylvain PICOUET, Joël THIBAUT, Alain CORNEAU, Delphine GREMY, Frédéric TROUÉ, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Laurent LAGNEAU, Sandrine RAVASSON et Catherine ROTA.

Absent(s) : Thierry ALEXANDRE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Sandrine RAVASSON, Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. Récapitulatif des subventions obtenues en 2016

Dossiers	Réfection des Sanitaires Mairie/Ecole	Achat hangar CPI/ Matériel Communal
Coût	33 460.75 €	19 644 €
Réserve Parlementaire (Marie-Louise FORT)	3000 €	
DETR (Sous-Préfecture)	7 376 €	5 893 €
Conseil Départemental	7 376 €	4 911 €
Total subventions obtenues	17 752 €	10 804 €

Mme MANGEON informe le Conseil qu'elle a demandé une subvention exceptionnelle de 2 200 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre de la voirie communale. Suite aux intempéries et inondation survenues le 09/02/2016, un dossier a été envoyé à Marie-Louise FORT.

II. Demande d'acquisition (terrain rue des Clouzeaux)

Mme MANGEON présente le courrier d'un administré demandant l'acquisition d'un terrain communal rue des Clouzeaux.

III. Service de l'eau et l'assainissement

Une réunion de bureau était organisée le 03 novembre 2016. Mme GREMY ayant remplacé Mme MANGEON au bureau de l'Agglomération explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais prend la compétence de l'eau et de l'assainissement.

Il a été voté un lissage de 5 ans concernant le montant du prix du m².
2016, 1.50 € le m² pour arriver en 2021 à 0.0961 €

Après explications du service des eaux de Sens, juridiquement la commune récupèrera tout ou en partie son excédent du budget de l'eau.

IV. Contrat de ruralité et fonds de soutien à l'investissement local 2017

Mme MANGEON présente le courrier reçu par mail. Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé de mettre en place des contrats de ruralité ayant pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises.

Objet des contrats :

Ils déclinent au niveau local les différentes mesures des comités interministériels aux ruralités et intègrent les autres dispositifs existant (zone de Revitalisation Rurale. Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux, etc.), les actions du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, et toute initiative locale répondant aux mêmes objectifs.

Chaque contrat s'articule autour de 6 volets prioritaires pouvant être complétés en fonction des besoins locaux.

- **L'accès aux services et aux soins**
- **La revitalisation des centres-bourgs,**
- **L'attractivité économique et touristique du territoire,**
- **La mobilité et l'accessibilité**
- **La transition énergétique**
- **La cohésion sociale**

L'ensemble des partenaires institutionnels, notamment lorsqu'ils participent au financement des actions concernées, peuvent en être signataires : Communes, Conseil régional. Conseil départemental, etc.

Moyens mobilisables

Le Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) sera mobilisé sur une base annuelle et comportera dès 2017 une part spécifiquement dédiée aux contrats de ruralité. Cette part sera cumulable avec la DETR et avec le reste de l'enveloppe FSIL consacrée aux grandes priorités nationales d'investissement. Au total, ce sont 1.2 milliards d'euros qui seront mobilisée en 2017 dans le cadre de ce fonds, dont 600 millions consacrés à la ruralité (216 millions fléchés sur ces contrats). Les actions financées pourront également prétendre, sous conditions d'éligibilité, aux fonds européens (FEDER/FSE, FAEDER), aux aides des autres collectivités, ou encore aux dispositifs spécifiques déclinés par certains partenaires comme la Caisse des Dépôts.

La Commune a jusqu'au **23 novembre 2016 au plus tard** pour faire connaître ses projets. Après discussion, le Conseil souhaite présenter un dossier concernant le lavoir, la réfection des extérieurs Mairie/Ecole (volets, crépis, cour de l'école...) et mandate Mme MANGEON de s'en occuper.

V. Aide financière au projet d'action média 2016/2017

Mme ROTA présente le courrier reçu du collègue André Malraux à Paron le 21 octobre 2016. Le principal sollicite une participation financière pour un projet réalisé par la classe de 3^{ème}2, intitulée classe à Projet Action-Média (PAM), validé par le Rectorat de Dijon et l'inspection Académique de l'Yonne pour l'année scolaire 2016/2017.

Il s'inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement et dans un projet qui existe depuis quatorze années au collège.

Un film documentaire intitulé **Les sociétés en mouvements**

Une participation de 200 € et demandé à la Commune. Après délibération le conseil valide la participation financière pour le projet d'action média 2016/2017

VI. Lame à neige RABAUD SNOWNET 3000 (budget eau)

M. PICOUET présente un devis d'EUROPAGRI d'un montant de 4 990 € HT

- Largeur de travail : 3m
- 2.60 m à 28°
- Hauteur de la lame : 0.80m
- Option roue de jauges manuelles (640 €)
- Option 2^{ème} Vérin (260 €)
- Peinture EPOXY
- Poids 445kgs

Après délibération, le conseil valide le devis d'EUROPAGRI d'un montant de 4 990 € et mandate Mme MANGEON pour la signature.

VII. Extension TROUÉ-GIBERT (rue de Courtenay)

Mme MANGEON présente le mail de Mme Delphine DUPRÉ (SDEY) concernant l'extension TROUÉ/GIBERT (rue de Courtenay), le Conseil valide et mandate Mme MANGEON pour la signature de l'avant-projet. Dès réception de ce document, la commune recevra la convention.

VIII. Devis logiciel cimetière (JVS-MARISTEM)

Numérisation et indexation des actes d'Etat Civil : 800 € HT

Forfait scanner sur site - NUMERIZE : 225 € HT

Forfait déplacement par jour- NUMERIZE : 475 € HT

Forfait intégration dans les logiciels JVS-MAIRISTEM : 275 € HT

Total numérisations sur site : 1 775 €

Après délibération, le Conseil valide le devis et mandate Mme MANGEON pour la signature.

IX. Electrification du Hangar

M. TROUÉ a pris rendez-vous avec EDF, un compteur et un disjoncteur doivent être installés sur le site (CPI/Hangar Communal et bâtiment de chasse). Coût des travaux 1 300 € TTC

Le Conseil valide

X. Questions diverses

- ~ Participation citoyenne : tout le Conseil est volontaire
- ~ M. TROUÉ demande l'achat d'un bloc prise pour installer une décoration à l'entrée du village
- ~ M. CORNEAU demande l'achat d'un porte manteau supplémentaire au Foyer Rural

La séance est levée à 22 heures 30. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 09/12/2016 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.